



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

Monsieur Philippe Mérillon
Secrétaire Général adjoint du MAA

Monsieur Philippe VINCON
Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Dossier suivi par : F.Chassagnette / L.Brault

Objet : Crise sanitaire du Covid-19

Paris, le 15 mars 2020

Monsieur le Secrétaire Général adjoint, Monsieur le Directeur Général,

Ce courrier fait suite à l'annonce du Président de la République de jeudi soir de fermer les établissements d'enseignement en France, dont ceux de l'enseignement agricole, suivi samedi soir du passage à la phase 3 de l'épidémie avec l'annonce du Premier Ministre de fermeture de tous les lieux publics dits non indispensables à la vie du pays.

Les spécificités de l'enseignement agricole imposent de nombreuses interrogations et inquiétudes et de légitimes réponses sont attendues par les agents des EPLEFPA.

La situation était déjà assez complexe à appréhender depuis plusieurs jours voire semaines avec la fermeture de certains établissements et des mesures de précaution et injonctions pas toujours uniformes voire contradictoires.

A ce stade, s'il convient de préciser le fonctionnement en situation de crise sanitaire de niveau 3 des établissements (continuité pédagogique, administrative, des exploitations...), il s'agit avant tout de clarifier les rôles de chaque agent.e du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que des agents territoriaux des lycées (ATT-ARL), tout en respectant leurs obligations de service, leur statut et en garantissant leur santé et leur sécurité.

Depuis jeudi, sur fond d'évolution rapide à la fois de l'épidémie et des mesures de distanciation sociale qui s'accroissent, les injonctions paradoxales se succèdent de la part du ministère et des directions d'établissements (d'une région à l'autre et au sein d'une même région) insécurisant par suite fortement les agents.

Ainsi, à l'heure où le confinement est toujours partiel, mais tend à se renforcer et où le Premier Ministre dans son allocution de samedi confirme que « nous devons ... tout simplement éviter au maximum de se rassembler... n'utiliser les transports en commun que pour aller au travail et seulement si la présence physique au travail est indispensable » et ajoute que « nous devons impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts. », les injonctions de certaines directions d'établissements deviennent totalement inaudibles.

Ainsi, d'aucunes convoquent des réunions de nature diverses en présentiel et en plénière, d'autres comptent faire émarger les agents et les assigner à travailler sur site (« aux horaires de bureau », « 4 demi-journées par semaine »...), ou encore prévoient des binômes d'enseignants référents en salle des professeurs, quand des professeurs principaux se voient demander de transmettre leurs numéros de portable aux élèves, ou encore que certains secrétaires généraux d'établissement prétendent avoir pouvoir de réquisition etc...



Là où d'autres ont d'ores et déjà revu leurs demandes initiales indiquant très clairement « qu'avec le passage en niveau 3 et en attente d'autres consignes, tous les agents restent à leur domicile demain lundi », que « toutes les réunions prévues sont à ce stade annulées, instances de l'établissement y compris », ou encore que « les conseils de classe auront lieu par visioconférence »... Et ce jour, on voit également arriver le même type de message émanant de directions générales de service de conseils régionaux (ex. en région AuRA : « A compter du mardi 17 mars, les agents sont placés en autorisation spéciale d'absence à l'exception des agents d'astreinte journalière selon un roulement établi par les chefs d'établissement »).

Bref, vous l'aurez compris, Monsieur le SG adjoint, Monsieur le DGER, les consignes se doivent d'être clarifiées dès ce lundi et cela en prenant en compte la nouvelle étape franchie dans l'épidémie qu'il nous faut collectivement affronter. C'est en ce sens que le SNETAP-FSU interrogé par de nombreux agents durant ce week-end a été amené à inviter les agents de l'EAP à ne pas se rendre dans leurs établissements à compter de ce lundi 16 mars et cela en attendant des décisions de l'administration centrale actualisées dans le sens du télétravail et cela quel que soit le centre de l'EPLFPA considéré et qu'il soit métropolitain ou dromien.

En effet, un autre flottement majeur demeure concernant les agents de CFPPA, avec le ministre de l'agriculture indique très clairement aux organisations syndicales rassemblées à son initiative vendredi 14 au matin qu'ils seront fermés et une note signée par le DGER le 14 également affirme l'inverse, sous réserve de nouvelles instructions émanant de la DGEFP... De même, l'arrêté de fermeture des établissements d'enseignement concerne bien l'ensemble des territoires de la République, DROM compris, contrairement à ce qui est affirmé dans la note DGER précitée et qui renvoie outremer la décision de fermeture aux préfets...

Nous tenons à rappeler que, selon l'article R421-10-3 du code de l'éducation « qu'en qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, le chef d'établissement prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement » et que vous êtes, en qualité de supérieurs hiérarchiques, tenu de guider leur action en ce sens.

Les mesures qui pouvaient s'entendre au stade 2 de l'épidémie et des quelques « clusters » identifiés jusque là, se doivent d'être révisées et adaptées, la France étant passée au stade 3 et pouvant être désormais considérée dans son entier comme un foyer épidémique... les hommes, les femmes comme les enfants étant tous potentiellement vecteurs du virus. Par suite, le travail à distance pour les uns et le chômage technique pour les autres sont appelés à devenir la règle pour les semaines qui viennent voire davantage et il est nécessaire qu'un cadre clair et partagé soit à nouveau posé dès ce lundi.

Afin de concourir à notre place, à la mise en place de mesures de continuité adaptées, nous réitérons ici notre demande que chaque DRAAF-SRFD se donne les moyens, par visioconférence, de concerter et consulter pour avis les représentants régionaux des personnels. Des initiatives ont été prises dans quelques régions par des autorités académiques bien inspirées, mais celles-ci sont encore trop rares.

Rappelons que le CHSCTREA est la seule instance compétente pour donner son avis sur les différents Plan de Continuité d'Activité des établissements . Ainsi, certains par exemple n'envisagent que le volet « continuité pédagogique » ce qui n'est absolument pas conforme et surtout inquiétant pour les jours à venir, d'autres prétendent assurer la continuité de l'activité de nos exploitations ou de nos ateliers technologiques, mais sans préciser comment éviter de mettre en péril la santé de ceux et celles qui y travaillent, et la plupart de ce qui nous ont été communiqués sont muets au-delà du rappel des « gestes barrières » sur le protocole de nettoyage des locaux et des matériels de travail qui se doit pourtant d'être mis en œuvre conformément aux prescriptions sanitaires destinées à limiter la propagation du virus...

Messieurs, vous comprendrez enfin que la FSU ait réitéré réglementairement sa demande de réunion d'un CHSCTM extraordinaire - en visioconférence - entièrement dédié au suivi de ce qui est désormais classée au rang de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Or, à cette heure le Président du CHSCTM n'a toujours pas répondu, ce qui n'est pas acceptable. Dans l'attente des suites diligentes que vous voudrez bien donner aux différents points soulevés ici, veuillez agréer, Monsieur le SG adjoint, Monsieur le DGER, l'expression de notre haute considération.

Frédéric CHASSAGNETTE

Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU

Laurence BRAULT

Secrétaire Nationale secteur Santé Sécurité au Travail

Représentante FSU au CHSCTM

